

## **Communiqué du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT)**

1. Le CIAT se réjouit de la promulgation de la Constitution de la troisième République, annoncée enfin pour ce samedi 18 février. Cet événement constitue encore un pas décisif vers la réalisation des objectifs assignés par l'Accord Global et Inclusif.
2. La République Démocratique du Congo est plus proche que jamais de la tenue d'élections libres, démocratiques et transparentes, auxquelles aspirent tous les Congolais et qui devront mener la Transition à une conclusion heureuse. Jamais dans son histoire récente, la République Démocratique du Congo n'a pu compter sur autant d'appui de la communauté internationale qu'aujourd'hui.
3. L'Accord Global et Inclusif et la Constitution de la Transition définissent le cadre légal de la Transition. Ils fixent l'échéance de la Transition au plus tard le 30 juin 2006 ainsi que l'ordre dans lequel les élections doivent se dérouler. Institution d'accompagnement de la transition, le CIAT lance un appel pressant à la mobilisation générale de toutes les Institutions de la Transition, ainsi qu'aux dirigeants politiques pour qu'ils assument leurs responsabilités et leurs obligations découlant de l'Accord Global et Inclusif afin que les élections démocratiques puissent avoir lieu dans ce délai constitutionnel.
4. C'est pourquoi le CIAT appelle instamment à une adoption et à une promulgation sans délai de la loi électorale, de façon à ce que la Commission Electorale Indépendante soit enfin dotée d'un cadre légal pour l'organisation des élections. Le CIAT exhorte, en outre, le Gouvernement à accélérer la mise en place du dispositif de sécurisation des opérations électorales, ainsi que l'intégration et la réforme des forces armées et de police. Vu les retards qui se sont accumulés, le CIAT demande aux experts, internationaux et nationaux, de redoubler d'efforts pour proposer rapidement des solutions aux défis constitutionnels, législatifs, techniques et logistiques associés à l'organisation matérielle des élections (impression et transport des bulletins de vote, organisation des recours prévus par la loi électorale).
5. Enfin, le CIAT appelle à l'instauration d'un climat de confiance, de sérénité et de réconciliation, nécessaire au bon déroulement des élections auxquelles il encourage les Congolais à participer massivement. Le CIAT met en garde contre toute manœuvre dilatoire, d'où qu'elle vienne, visant à retarder davantage ou à bloquer le processus électoral en cours.
6. [Le CIAT est composé des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie), de la Belgique, du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Gabon, de la Zambie, de l'Union Européenne (Commission et Présidence), de l'Union Africaine (Commission et Présidence) et de la MONUC.]

Fait à Kinshasa, le 17 février 2006